

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 143 DE

Page 1/4

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 73
Votants : 80

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, MATHIEU Gérard, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS (départ 20h49) à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent GAILLARD à Guy AUBERT, soit 1 pouvoir détenu par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Sylvie REGALDI, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Laurent MENETRIER.

Étaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, Denis BRENIAUX, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DROGREY

Convocation faite le : 4 novembre 2019

Objet : Soutien à l'appel à projet PEI-AGRI.

Contexte

La Région Bourgogne Franche-Comté a ouvert un appel à projet, du 2 septembre au 13 décembre 2019, intitulé « Partenariat Européen d'Innovation - Agriculture et foresterie productives et durables » (PEI-AGRI).

Cet appel à projet vise à encourager le recours à l'innovation pour aider les acteurs à travailler ensemble

- Au service de projets efficaces
- En tenant compte des besoins des acteurs économiques de terrain que sont les agriculteurs, afin de répondre à l'enjeu sociétal d'une agriculture compétitive assurant une sécurité alimentaire et le respect des ressources naturelles.

L'ensemble de la démarche doit :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 143 DE (SUITE)

Page 2/4

Objet : Soutien à l'appel à projet PEI-AGRI.

- Être portée par un groupe opérationnel (GO) : il s'agit d'un collectif d'acteurs à l'échelle locale et relevant de différentes catégories (agriculteurs, chercheurs, établissements publics, interprofession/consulaire, entreprises, etc.) ;
- Aboutir à des projets collaboratifs opérationnels, concrets et orientés vers le terrain.

Sur les 9 thématiques prioritaires identifiées en Bourgogne-Franche-Comté, la chambre d'agriculture envisage le dépôt d'un dossier de candidature sur le thème de « la création et la transmission des exploitations ».

Avant d'être opérationnels, les projets peuvent nécessiter une phase de conception conséquente. C'est pourquoi la Région peut apporter son aide en deux temps, via deux appels à projet distincts :

- Sur une phase d'émergence (phase 1), pendant un an ;
- Sur une phase de mise en œuvre (phase 2), pendant une seconde année.

Les dépenses éligibles, pour l'ensemble des partenaires impliqués, sont relatives à du fonctionnement (frais de personnels sur le temps de travail dédié à la démarche, déplacements, études, formation, conseil, communication, etc.). Ces dépenses peuvent être prise en charge jusqu'à 100%.

Enjeux de la filière agricole sur le Jura

Considérant les thèmes énoncés, il convient de rappeler les constats suivants, effectués à l'échelle départementale, mais valables (et à affiner) à l'échelle du Cœur du Jura.

FORCES

- Fort renouvellement de générations à venir sur la filière Comté ;
- Montée en puissance des porteurs de projets atypiques (diversification des activités à l'échelle d'une même exploitation)
- Fort potentiel de diversification (diversité de paysages de paysages, de terroirs et de conditions adaptées à l'échelle du même territoire)
- Des attentes sociétales fortes et en conséquence un développement agricole prometteur, dans la mesure où les exploitations puissent mutualiser leurs travaux et leurs problématiques, aussi bien sur la production, que sur la transformation et la commercialisation.
- Différentes structures actives (consulaires, interprofessions, associations, expertise/conseils, etc.) et un travail mené (démarches, outils), aussi bien sur
 - L'attractivité territoriale (image/notoriété, communication)
 - L'accueil et l'accompagnement à l'installation,
 - L'identification du foncier disponible

FAIBLESSES

- Peu de dialogue entre ces filières traditionnelles et de diversification, aussi bien au niveau des porteurs de projets eux-mêmes qu'entre les structures d'accompagnement ;
- Des projets qui entrent en concurrence pour l'accès au foncier, avec une difficulté particulière d'accès au foncier hors filières "traditionnelles".

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 143 DE (SUITE)

Page 3/4

Objet : Soutien à l'appel à projet PEI-AGRI.

Proposition

Objectifs et résultats attendu du projet

L'éclatement des dynamiques existantes en faveur du développement des filières agricoles face aux forts potentiels du territoire, amène la Chambre d'Agriculture du Jura à proposer sa candidature à l'appel à projet PEI-AGRI-Phase 1 émergence, sur le thème de la création et de la transmission des exploitations, via un projet de « mise en synergie des acteurs, démarches et outils en faveur de l'installation agricole ».

Bien que les contours de la démarche restent à préciser, les objectifs pourraient d'ores et déjà être déclinés comme suit :

- Rassembler et structurer un groupe d'acteurs incluant les structures d'accompagnement à l'installation et différents partenaires concernés, pour créer le dialogue et construire des pistes d'actions concrètes ;
- Identifier et capitaliser des exemples de synergies positives créées entre différentes filières, dans le Jura et ailleurs (territoires similaires) ;
- Identifier des leviers concrets sur lesquels agir pour favoriser ces synergies (ex : actions sur le foncier pour en faciliter la disponibilité et le partage...) ;

Les résultats attendus sont :

- Une meilleure connaissance et un dialogue constructif entre les différents acteurs de l'accompagnement à l'installation / transmission en agriculture,
- L'émergence d'une coopération entre acteurs ayant peu travaillé ensemble jusqu'à maintenant,
- Une capitalisation des possibilités de synergies positives entre projets d'installation agricoles, avec les plus-values générées, les conditions de réussite et les limites,
- La construction d'un partenariat et d'un plan d'action pour « mettre en symbiose » les dispositifs et accompagner efficacement et durablement l'installation des exploitations agricoles traditionnelles et atypiques,
- La création de synergies positives entre ces diverses formes d'agriculture (dialogue, partage du foncier, recherche de mutualisations et complémentarités) en faveur du développement de la filière, du respect de l'environnement et de la demande sociétale.

Organisation du partenariat : portage et place de la CCAPS

Considérant l'investissement sur ces questions par le passé et aux vues des attentes sociétales récemment exprimées (maraichage, circuits-courts), le territoire du Cœur du Jura témoigne, par la structure de ses exploitations et de ses paysages, une grande diversité de ressources et d'acteurs dans la filière agricole (incluant la viticulture) et répond bien aux enjeux identifiés ci-avant (filiale Comté, potentiels de diversification).

La Communauté de Communes Cœur du Jura représente ainsi un intérêt fort pour expérimenter des actions collectives innovantes au niveau agricole.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2019
CO 143 DE (SUITE)

Page 4/4

Objet : Soutien à l'appel à projet PEI-AGRI.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que la CCAPS soit impliquée aux côtés de la Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage du projet, en matière d'ingénierie (financement du temps de travail d'un agent dédié à la démarche, estimé de 15 à 20 jours sur 12 à 18 mois).

La Chambre d'Agriculture du Jura se positionne en effet comme chef de file de la démarche, c'est-à-dire qu'elle garantira la coordination de l'ensemble de l'opération, portera la demande de subvention pour l'ensemble des partenaires et assurera la gestion de l'aide attribuée (encaissement et reversements).

Les partenaires potentiellement impliqués dans le projet (en cours de mobilisation) seraient :

- Etablissements publics
 - Collectivités : CCAPS ; ...
 - Enseignement : CFPPA, ENIL Bio, ...
 - Recherche : INRA, ...
- Etablissements consulaires et interprofessions : chambre d'agriculture, voire autres consulaires, CIVJ, ...
- Entreprises agro-alimentaires
- Organisations professionnelles : SAFER, Terres de lien, ...

Chacun des partenaires doit signifier son intérêt et donner son accord de principe pour engager, avec le chef de file, une convention de partenariat et un mandat de gestion de demande d'aide, pièces devant figurer au dossier de candidature de l'appel à projet.

CONSIDERANT l'intérêt de l'appel à projet PEI-AGRI ;

VU la proposition de la Chambre d'Agriculture du Jura se positionnant comme chef de file ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de « mise en synergie des acteurs, démarches et outils en faveur de l'installation agricole » et en DONNANT un accord de principe pour soutenir la candidature de la Chambre d'Agriculture à l'appel à projet PEI-AGRI-phase 1 émergence ;

2 / DONNE mandat au Président pour représenter la Communauté de Communes, agir en son nom et signer tout document relatif à cette affaire dans le cadre de la réponse à l'appel à projet PEI-AGRI (annexes au dossier de demande de subvention : convention de partenariat et mandat de gestion de l'aide).

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCON

